Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL

Séance du 1er août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le premier du mois d'août à quinze heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-cinq juillet deux mil vingt-quatre.

Présents : Jacques BALOUP - François BEROUDIAUX (suppléant de Richard ZEIGER) - Patrick BUTTNER - Patrice CHASSERY - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Jean-François GALLIMARD - Rémi GAUTHERON - Jean-Pierre GERARDIN - Jean-Luc GIVORD - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Isaac MANSANTI (suppléant de Jorge GUILHOTO) - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Joël NAIN - Michel PAPINAUD - Jean-Pierre PREVOT (suppléant de Jérôme DELAVAULT) - Sylvain QUOIRIN - Hervé RATON - Stéphane VIGNOL (suppléant de Bernard HARCHEN)

Absents : Daniel ALLANIC - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Michel FOURREY - Jacky GUYON - Didier IDES - Jean-Luc KLEIN - Jean-Claude KHEBIZI (suppléant de Gilles BONNEAU) - Michaël LAVENTUREUX - François LECESTRE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Véronique MAISON - Gérard MICHAUT - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Michel PANNETIER - Denis POUILLOT - Jean-Luc PREVOST - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKEPEY

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Patrick BUTTNER

Nombre de Membres en exercice :	45
Nombre de Membres présents :	24
Nombre de suffrages exprimés :	24
Votes Pour :	24
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 68/2024

Objet : Présentation du compte-rendu d'activité de concession d'ENEDIS

Le concessionnaire ENEDIS a présenté en séance un compte-rendu annuel faisant état au cours de l'année 2023 des évolutions de la concession.

C'est ainsi que sont abordés la maintenance des ouvrages, la qualité du service, les aspects économiques de la concession ainsi que les différentes actions menées par ENEDIS en matière de biodiversité.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Prend acte** de la présentation du compte-rendu d'activité de la concession électrique pour l'année 2023.

Fait et délibéré en séance

Le 1er août 2024
Le Président
Jean-Noël LOURY

Compte Rendu d'Activité de Concession du SDEY

Synthèse 2023

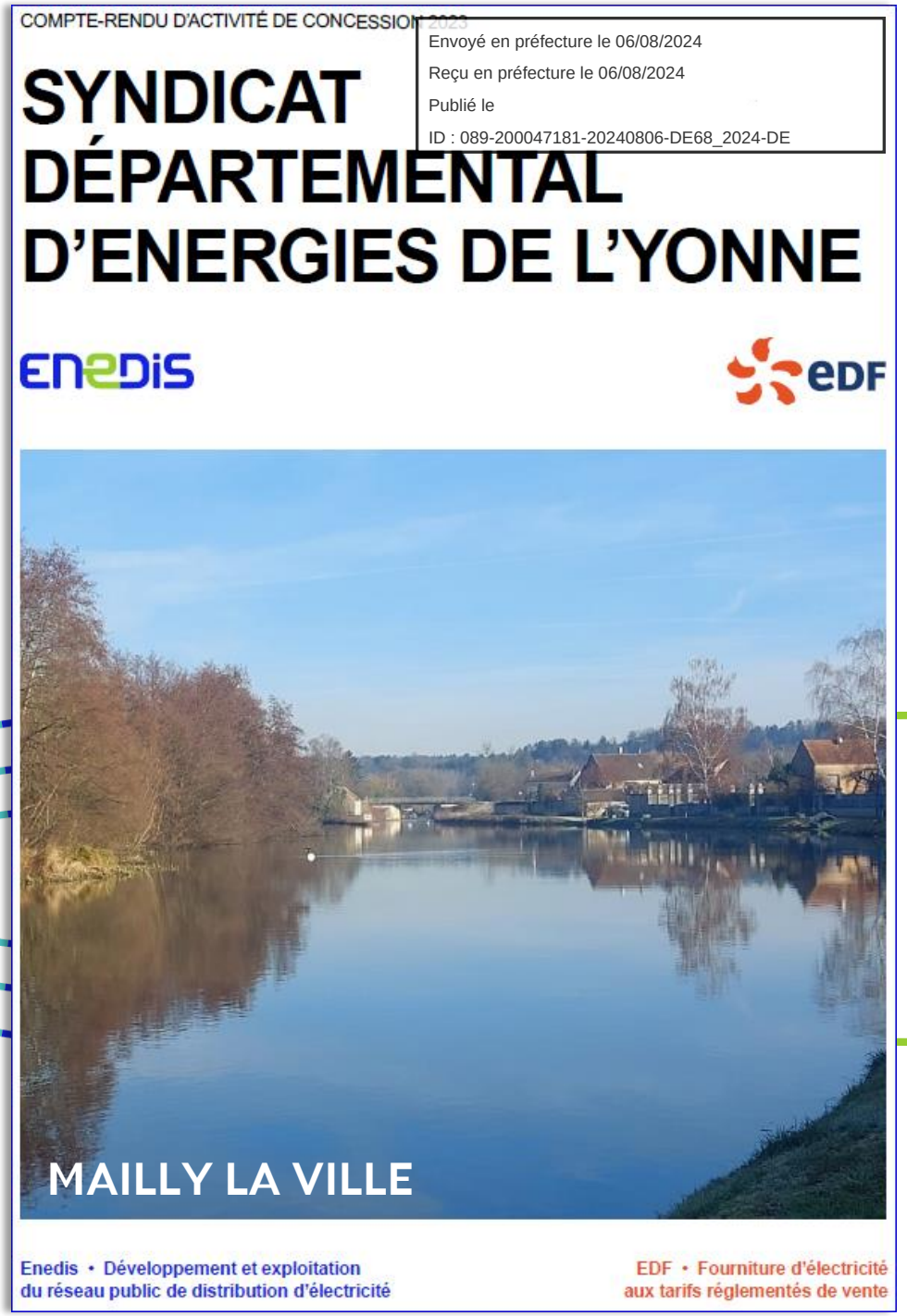

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'YONNE

MAILLY LA VILLE

Enedis • Développement et exploitation du réseau public de distribution d'électricité

EDF • Fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

La mission de service public dévolue à Enedis

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité

- Assurer la desserte rationnelle en électricité du territoire par les réseaux publics de distribution,
- Développer, exploiter, entretenir et moderniser le réseau public de distribution,
- Garantir la continuité du réseau, le raccordement et l'accès des utilisateurs à celui-ci, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires,
- Gérer les données associées,
- Etre indépendant des fournisseurs d'électricité,

La rémunération du Gestionnaire du Réseau de Distribution (GRD)

Les charges relatives aux activités du GRD sont couvertes par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE), qui constitue plus de 90% de ses recettes.

Fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) et validé par le gouvernement, ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'énergie, et garantit une cohésion sociale et territoriale.

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Enedis 1ère grande « entreprise à mission » du secteur de l'énergie

Le **27 juin**, après la validation du conseil de surveillance du 8 juin 2023, l'assemblée générale a entériné le passage en « entreprise à mission » d'Enedis au sens de la loi PACTE de 2019(1).
C'est une nouvelle étape dans la transformation d'Enedis et une façon de poursuivre la dynamique collective engagée avec le Projet industriel et humain.
Les engagements environnementaux et sociétaux d'Enedis se concrétisent désormais dans ses statuts avec une raison d'être :

Agir pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire.
Raccorder la société au défi collectif d'un monde durable.

Cinq objectifs de mission pérennes qui sont autant de « raisons d'agir » sont également inscrits dans les statuts :

❑ Agir pour l'électricité
Mobiliser notre expertise industrielle et numérique pour un réseau de distribution performant qui accompagne les modes de production décentralisés et qui accélère les usages sobres et innovants de l'électricité.

❑ Agir pour l'environnement
Intégrer dans nos activités les enjeux climatiques, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.

❑ Agir dans les territoires
Engager nos ressources et nos investissements au plus près des collectivités au service de la cohésion et de la résilience des territoires.

❑ Agir en collectif
Agir avec nos salariés et nos partenaires pour un service public proche de nos clients, inclusif et solidaire.

❑ Agir avec respect
Ancrer dans nos métiers la diversité des personnes et des parcours, et préserver la santé et la qualité de vie au travail.
Pour le suivi de la mission, comme la loi le prévoit, Enedis s'est dotée d'un Comité de mission composé de onze personnalités, dont deux salariés d'Enedis. Ce comité établit un rapport de mission annuel. Tous les deux ans, la mission est auditée par un organisme tiers indépendant.
Le premier comité de mission s'est tenu le 12 septembre.

[1] La qualité d'entreprise à mission a été introduite par l'article 176 de la loi PACTE du 22 mai 2019.

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

La présence d'Enedis sur le territoire

P.16 à 25

L'accompagnement des projets

Partenariats et parrainages

3 sites
180 salariés
27 M€ d'investissements
25 M€ de contrats de prestations
6 CDI - 6 CDD – 4 alternants

La sécurité des tiers

La contribution à l'économie locale

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

P.10

Le réseau public de distribution d'électricité

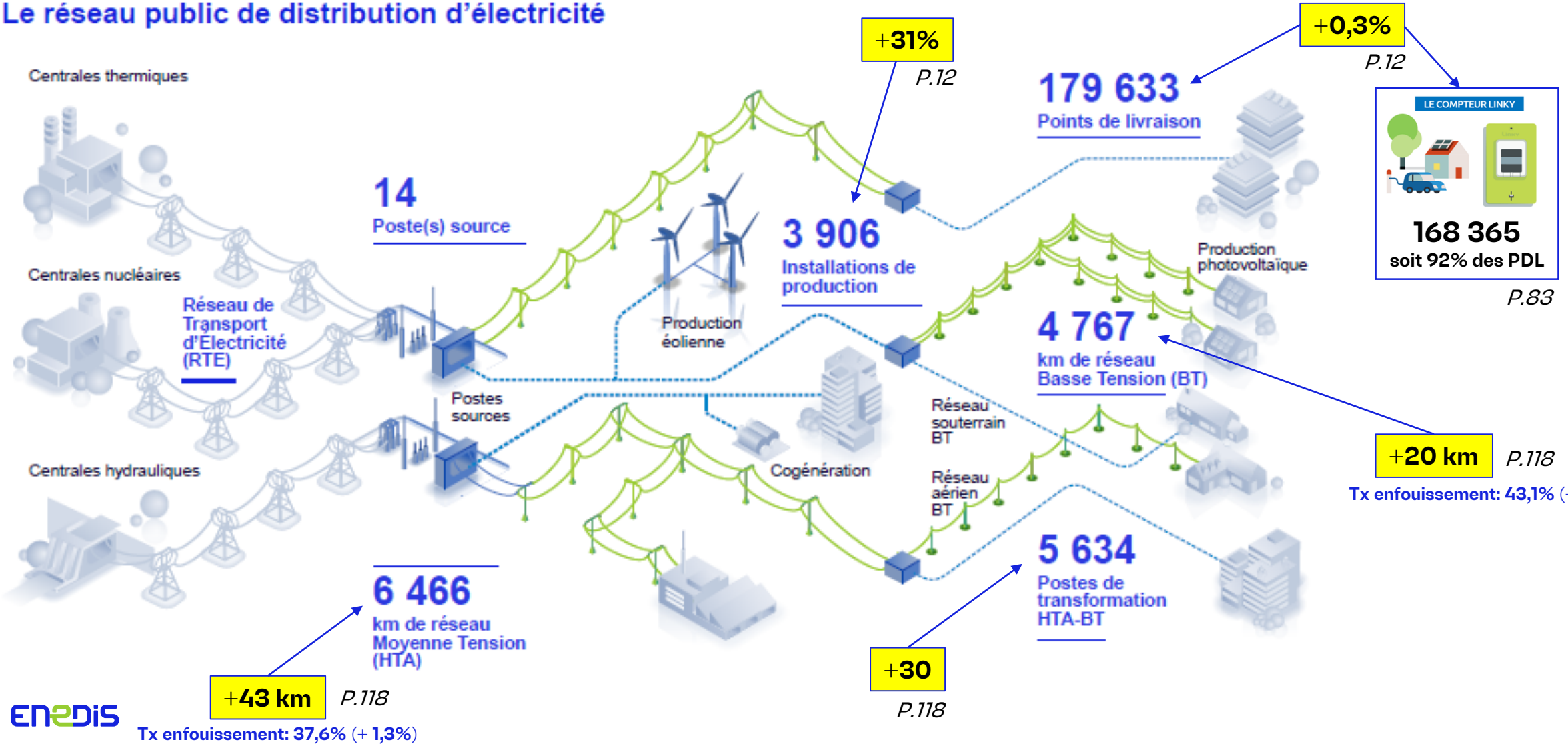

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

P.10 – P.50 à 54

La qualité de desserte: le temps moyen de coupure

Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE *(en min)*

Toutes Causes Confondues (TCC)

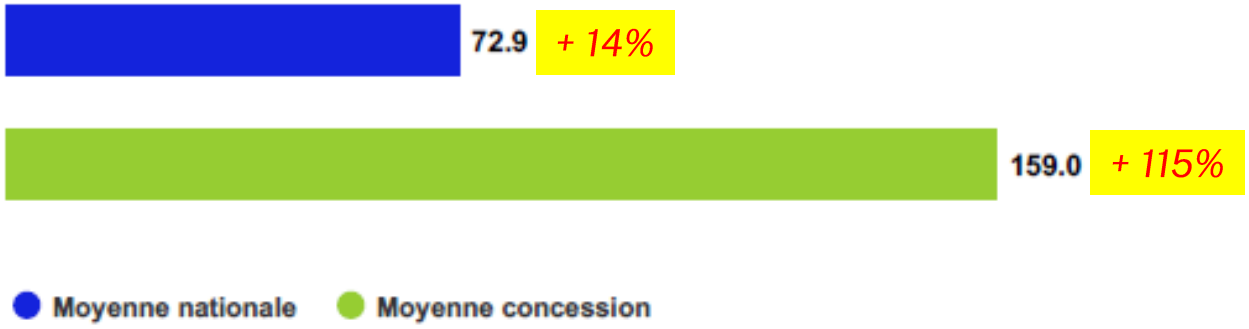

Évolution du critère B au cours des 5 dernières années (*en min*)

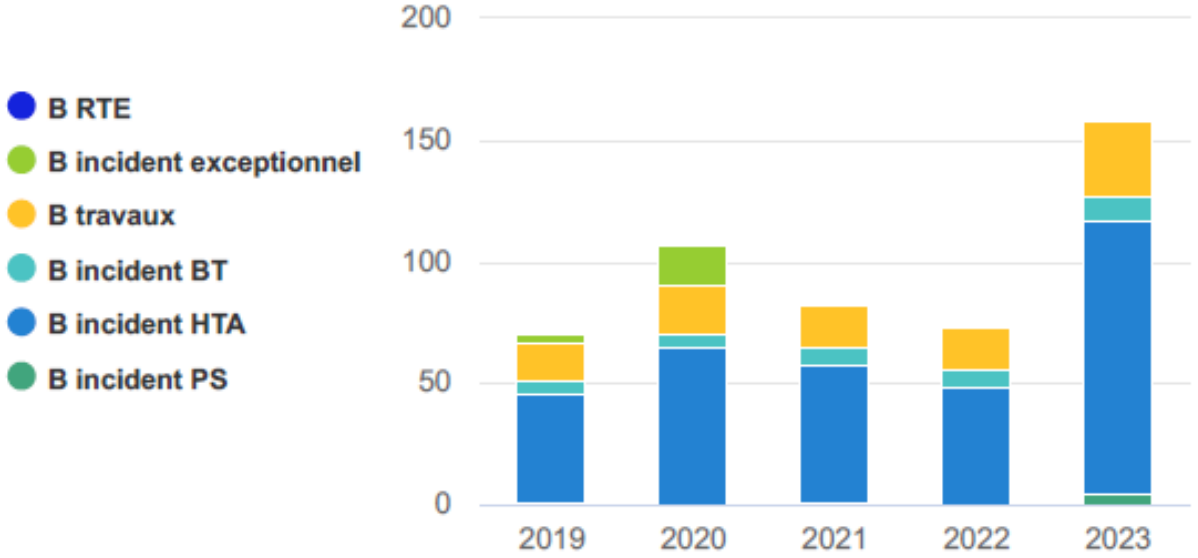

Critère B HiX * : 156,8 min

*: Hors évènements exceptionnels, tels que définis dans la délibération de la CRE du 21/01/2021 portant décision sur le TURPE 6: « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux alimentés par le réseau public de transport et/ou par les réseaux publics de distribution sont privés d'électricité ». Les incidents entrant dans le champ de la décision précitée sont exclus des statistiques de coupure de façon à produire le critère B hors événements exceptionnels (critère B HIX).

Répartition de la durée des coupures par origine *(hors incidents exceptionnels)*

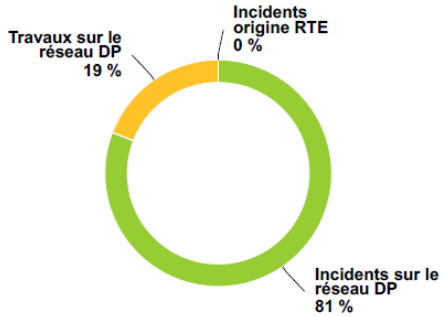

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

P.55-56

La qualité de desserte: Continuité & tenue de la tension

Nombre de clients BT (Concession)

	2022	2023	Variation *(en %)*
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min), toutes causes confondues	397	**1 942**	**389,2 %**
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	10 071	**21 498**	**113,5 %**

Continuité d'alimentation:

- Indemnisation des coupures > 5 heures
- Respect des dispositions du décret qualité (pas plus de 5 % des clients de la concession).

Clients BT mal alimentés (Concession)

	2022	2023	Variation *(en %)*
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	651	**437**	**-32,9 %**
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession *(en %)*	0,4 %	**0,2 %**	**-33,0 %**

Tenue de la tension:

- 0,2% de clients au-delà des seuils
- Respect des dispositions du décret qualité (pas plus de 3 % des clients de la concession).

La baisse du nombre de clients mal alimentés entre les exercices 2022 et 2023 s'explique principalement par :
- L'actualisation des hypothèses de température utilisées pour l'évaluation des pointes de consommation
- La baisse des consommations HTA et BT (mesures de sobriété)
- Les effets structurels sur le réseau (développement, renforcement)

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

Les investissements

Investissements Enedis sur la concession *(k€)*

20 005 k€ (+ 2,5%)

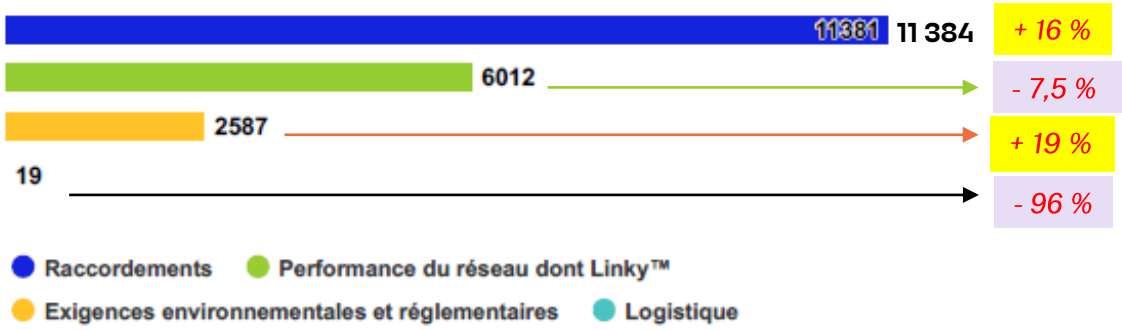

Répartition de la valeur nette comptable des ouvrages

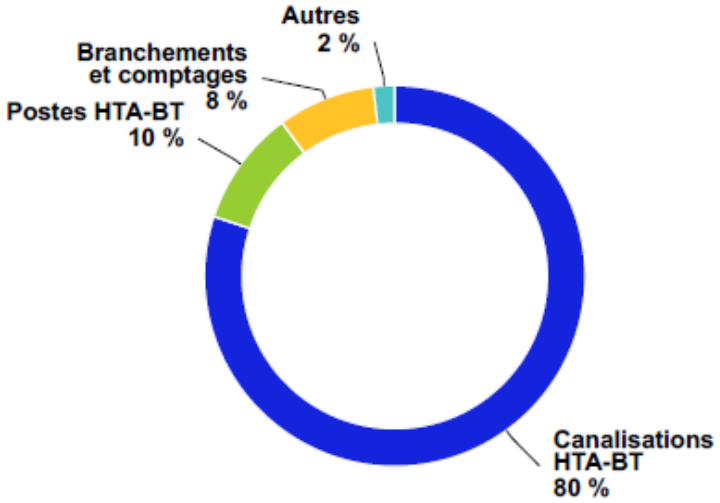

Synthèse - Commentaires

- Un niveau global d'investissement en légère progression,
- Principalement tracté par le raccordement (9,7M€ en 2022 versus 11,3 M€ en 2023), et notamment les producteurs BT (1,2M€ en 2022 versus 2,5M€ en 2023, soit + 100%) → Effet d'aubaine de l'arrêté tarifaire S21
- Une baisse en trompe l'oeil sur l'item « amélioration du patrimoine » (9,3 M€ → 6,0 M€ soit -7,5 %) car tractée principalement par la fin du déploiement LINKY (-1,5 M€) – Parallèlement: + 470 K€ k€ sur fiabilité (RP) et résilience (PAC),
- - 450 K€ sur les investissements de logistique,

Part des investissements concernant les postes sources * : 3,1 M€

(dont 1,46 M€ pour la création de capacités d'accueil des EnR)

: Postes sources au périmètre de la concession. Pour info, investissements sur les postes sources hors périmètre: 4,8 M€

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

Les investissements - zoom raccordements

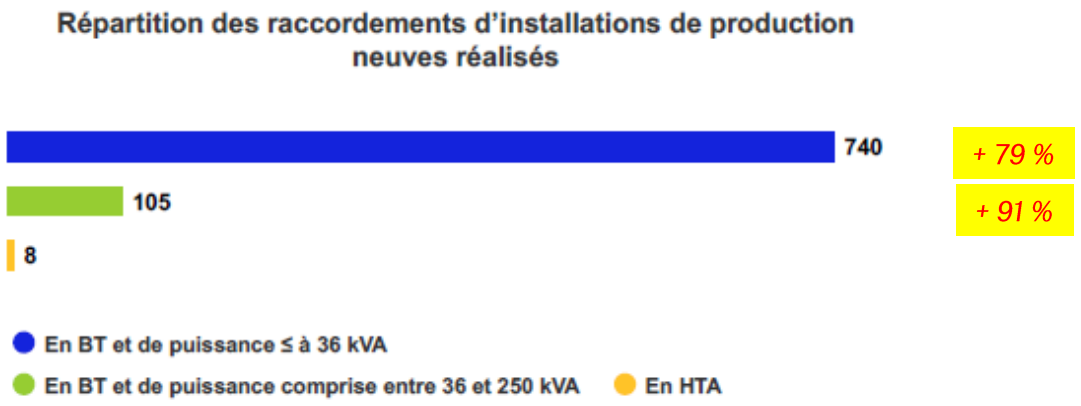

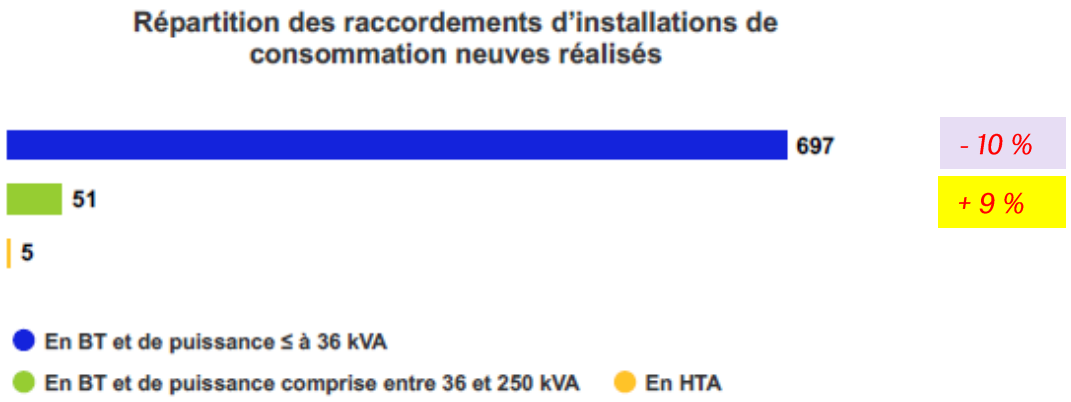

Synthèse - Commentaires

- Raccordement IRVE: + 33% à maille nationale, + 400% sur la Concession (11 → 57 sur BT < 36 KVA et 13 → 19 sur BT > 36 KVA)
- Consommateurs < 36 KVA: délai de raccordement diminué de – 24 % (79 jours → 60 jours sur branchement sans extension) – 96,9% des devis envoyés dans les délais.
- Producteurs BT < 36 KVA: 99,9 % des devis envoyés dans les délais.

P. 123 à 126

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

Les investissements – Zoom PPI – Suivi financier

Dépenses d'investissement (M€)	Total Prévisions d'investissements PPI (k€)	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	**Réalisé total cumulé PPI** *au 31/12/2023*	**Taux d'avancement PPI** *au 31/12/2023*
Investissements pour l'amélioration du patrimoine	**9 500**	3 465	2 653	3 432	**9 550**	**101%**
Renforcement HTA	200	583	101	106	790	395%
Renforcement BT	100	11	66	247	324	324%
Climatique	1 600	333	171	439	943	59%
Modernisation HTA dont smart grids	6 600	2 104	2 017	2 107	6 228	94%
Modernisation BT dont poste HTA/BT	1 000	434	298	533	1 265	127%

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

Les investissements – Zoom PPI – Indicateurs techniques

	Leviers à mettre en œuvre	*Valeurs repères PPI 2021-2024*	Indicateur de suivi (bilan annuel)	traité 2021	traité 2022	traité 2023	total cumulé PPI au 31/12/2023
ambition 1	1 - Conforter la résilience du réseau de distribution face à l'aléa climatique	200 km	*Nombre de km fiabilisés/an*	65,6	36,0	**62,4**	**164,0**
ambition 1	2 - Résorption de câbles HTA souterrains incidentogènes	3,5 km	*Nombre de km fiabilisés/an*	0,9	0,0	**0,4**	**1,3**
ambition 1	4 - Résorption de câbles BT souterrains incidentogènes	3 km	*Nombre de km sécurisés/an*	0,7	0,7	**0,5**	**1,9**
ambition 1	5 - Résorption de fils nus BT incidentogènes en zones urbaines	3,2 km	*Nombre de km sécurisés/an*	1,3	1,6	**1,7**	**4,6**
ambition 2	1 - Développer la technologie SMART GRIDS au service de la modernisation de l'exploitation du réseau	20 poches traitées par installation d'OMT	Nombre d'OMT posés /an sur la zone	15	5	**8**	**28**
ambition 2		100% de postes HTA/BT identifiés comme point de première intervention prioritaire équipés de DD-K (=85 postes sur durée PPI soit 329 au total)	Nombre de détecteurs de défaut sur concentrateur (**DD-K**) posés	54	0	**15**	**313**
ambition 2	2 – Respecter le seuil de tenue de tension du décret qualité	Respecter le seuil de tenue de tension du décret qualité	Nombre de clients mal alimentés traités	0 CMA traités seuil DQ OK	7 CMA dont 1 contrainte avérée	**52 CMA**	**59 CMA DQ 2021 OK DQ 2022 OK**
ambition 2	3 - Développer les offres de raccordement alternatif minimisant les coûts et/ou optimisant les délais	selon les cas possibles	à la demande de l'AODE présentation sur le sujet	RAS	RAS	**RAS**	**RAS**

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

Intégration dans l'environnement des réseaux réalisés sous MOA Enedis

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT *(en %)* (Concession)

	2022	2023
En agglomération	79 %	**92 %**
Hors agglomération	98 %	**100 %**
En zone classée	-	**-**
Total	**92 %**	**94 %**

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité en 2023

La politique de maintenance mise en œuvre par Enedis sur le département de l'**Yonne** a pour objectif de :

- réaliser les programmes périodiques d'élagage permettant de garantir la sécurité des tiers en conformité avec les dispositions de l'Arrêté Technique en vigueur, et de protéger les réseaux HTA et BT des chutes de branches ou d'arbres à proximité,
- réaliser des visites périodiques de l'ensemble des réseaux aériens HTA,
- maintenir en condition opérationnelle les différents appareils de coupure HTA ainsi que les dispositifs lumineux d'indication de passage de courant de défaut utilisés en cas d'incident pour minimiser la gêne occasionnée aux clients desservis par les réseaux impactés,
- réaliser les travaux de remise en conformité des ouvrages quand cela s'avère nécessaire,
- réaliser les activités nécessaires à la sécurité des tiers intervenant à proximité des réseaux de la concession (gestion des DT-DICT, protection de chantiers),
- réaliser les contrôles tous les dix ans des terres des ouvrages afin de garantir la sécurité des tiers en cas d'incident sur les réseaux, selon les dispositions de l'Arrêté Technique en vigueur.
- le programme de maintenance des réseaux a été réalisé à hauteur de 1,25 M€
- le programme d'élagage a été réalisé à hauteur de 470 k€, répartis comme suit :

Ré-seaux	Longueurs de réseaux traitées *(en km)*	Dépenses 2023 *(k€)*	Principaux travaux
HTA	234	**360**	66 départs traités
BT	22	**110**	Communes de : Moutiers-en-Puisaye, Parly et Saint-Sauveur-en-Puisaye

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Mieux servir nos clients

P.70 à 74

Prestations et interventions techniques - Accessibilité

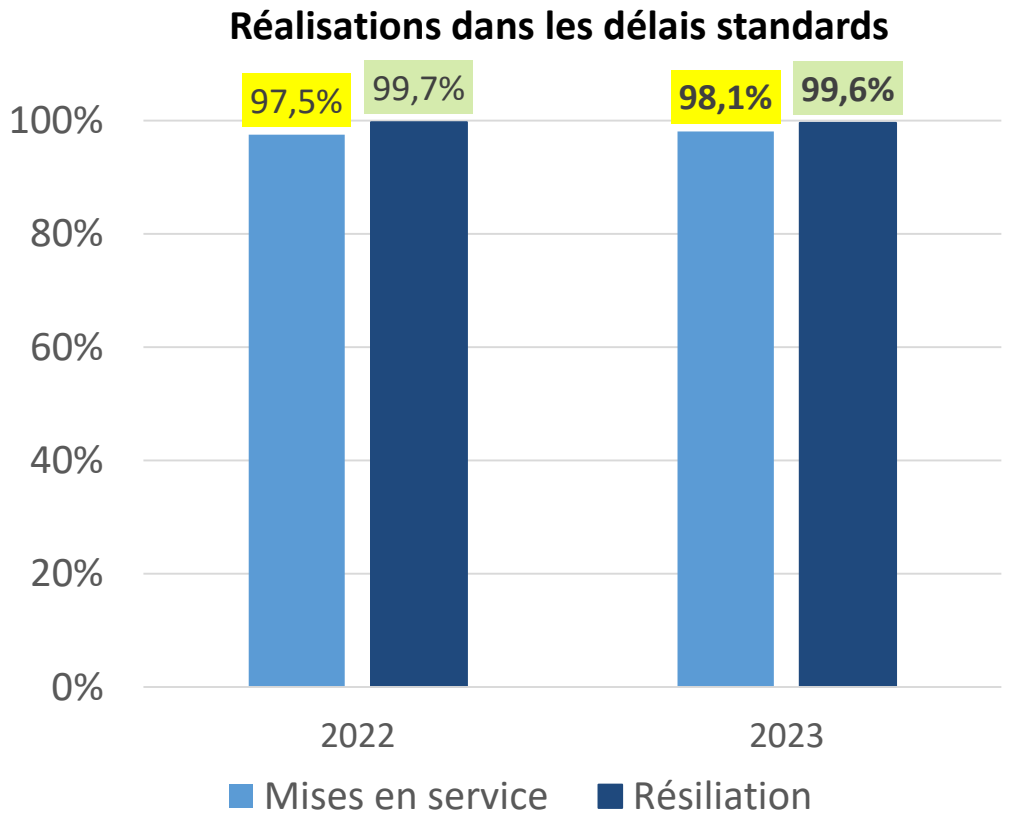

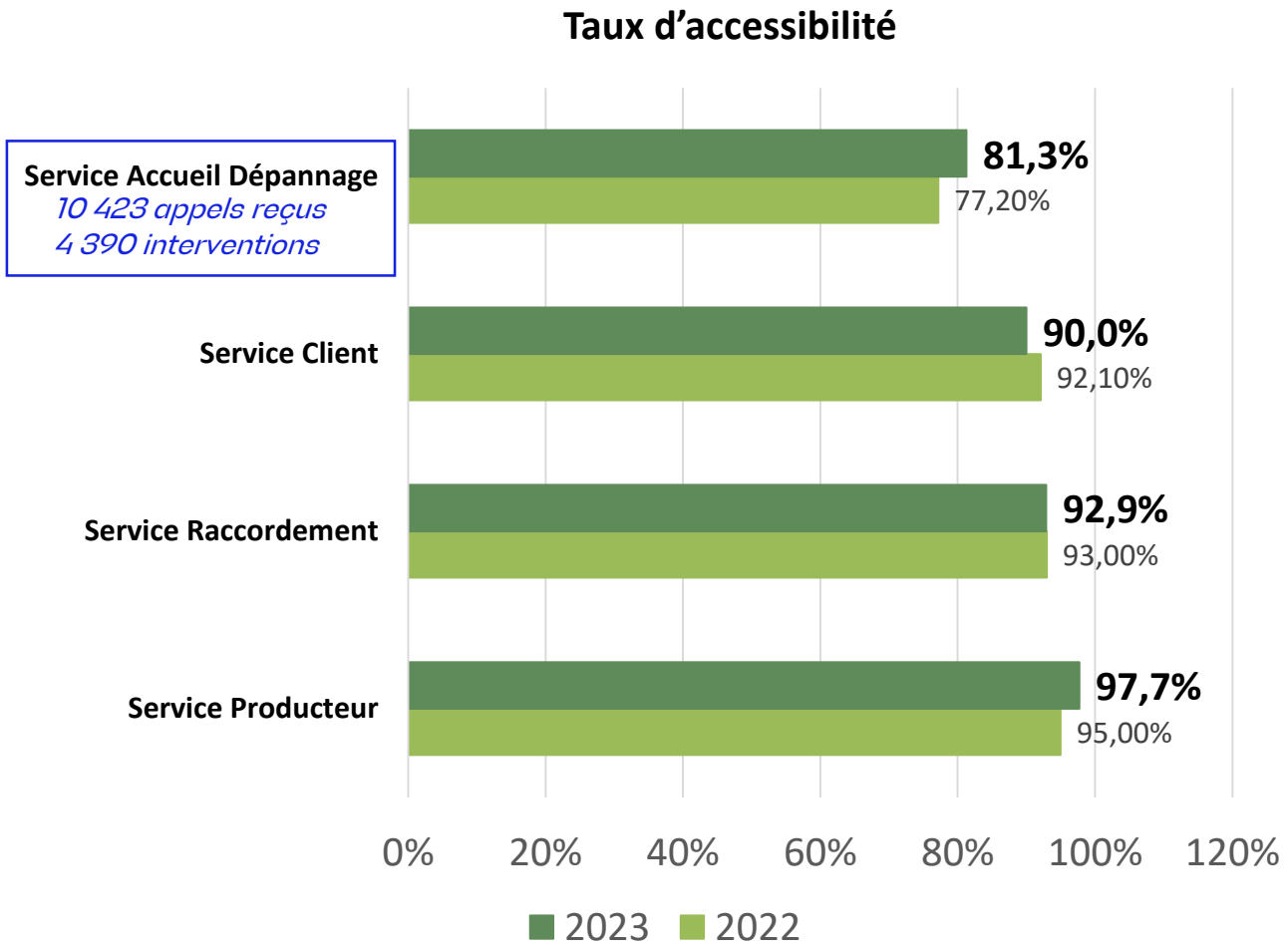

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Mieux servir nos clients

P.75 à 78

Réclamations et taux de satisfaction

1 164 réclamations en 2023 *(-2%)*

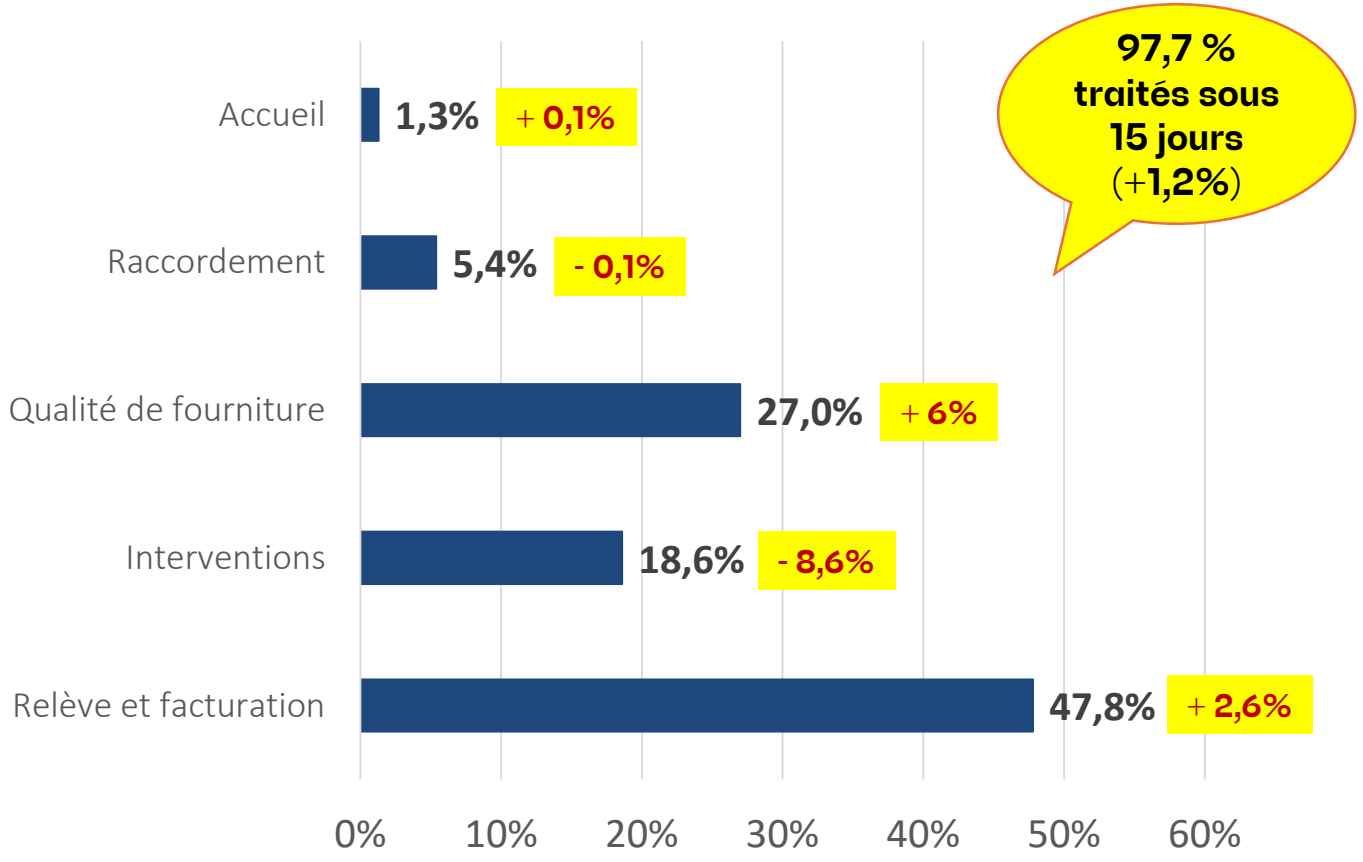

P.75

Taux de satisfaction par type de client (Hors Raccordement et QF)

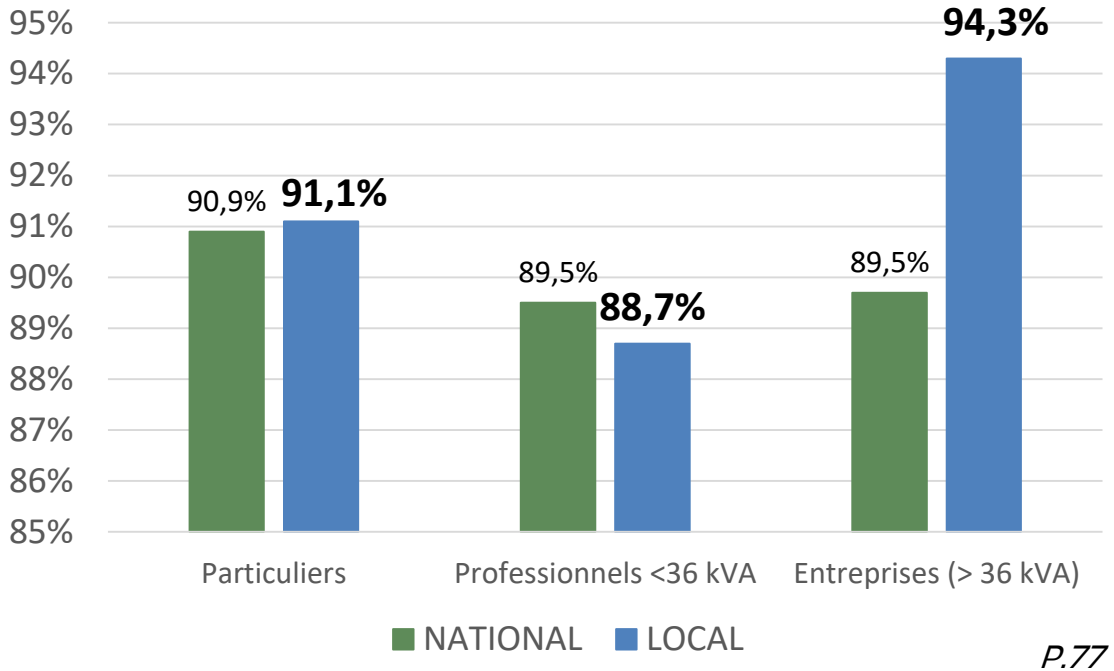

P.77

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Mieux servir nos clients

Taux spécifiques de satisfaction

Indicateurs de satisfaction : raccordements *(en %)*

	Résultat national 2023	Maille	Résultat local 2023
Clients « Particuliers »	82,7 %	**Concession**	**81,8 %**
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	86,1 %	**Concession**	**89,4 %**
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	84,3 %	**Région Enedis**	**89,7 %**

Indicateurs de satisfaction : qualité de fourniture *(en %)*

	Satisfaction maille nationale 2023	Satisfaction maille DR 2023
Clients « Particuliers »	91,2 %	**88,0 %**
Clients « Professionnels » (≤ à 36 kVA)	91,9 %	**93,3 %**
Clients « Entreprises » (> à 36 kVA)	89,1 %	**88,5 %**

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Les éléments financiers

P.90 à 105

PRODUITS

	2022	**2023**
K€	102 938	**95 342**

Total produits - charges
- 5 460

CHARGES

	2022	**2023**
K€	86 501	**100 803**

Contribution à l'équilibre
2 772

P.93

TOTAL
- 2 688

Acheminement : + 2 693 K€

Recettes raccordements: - 1 590 K€

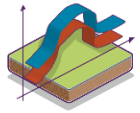

Autres produits: - 8 938 K€

Reprises d'amortissement: - 3 875 K€
Correctifs d'inventaires,
Remboursements divers: - 5 039 K€

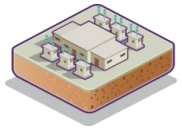

Accès réseau amont: + 8 443 K€

Achat des pertes: + 7 812 K€

Tableaux des modalités de répartition des produits et charge d'exploitation: P.101-102

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Les informations patrimoniales

P.106 à 112

K€

Valeur brute au 01/01/2023 pro forma	Valeur brute au 31/12/2023	Amortissements	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions pour renouvellement
544 117	**564 939**	**295 316**	**269 623**	**814 071**	**61 370**

Valeur nette des ouvrages concédés (K€)

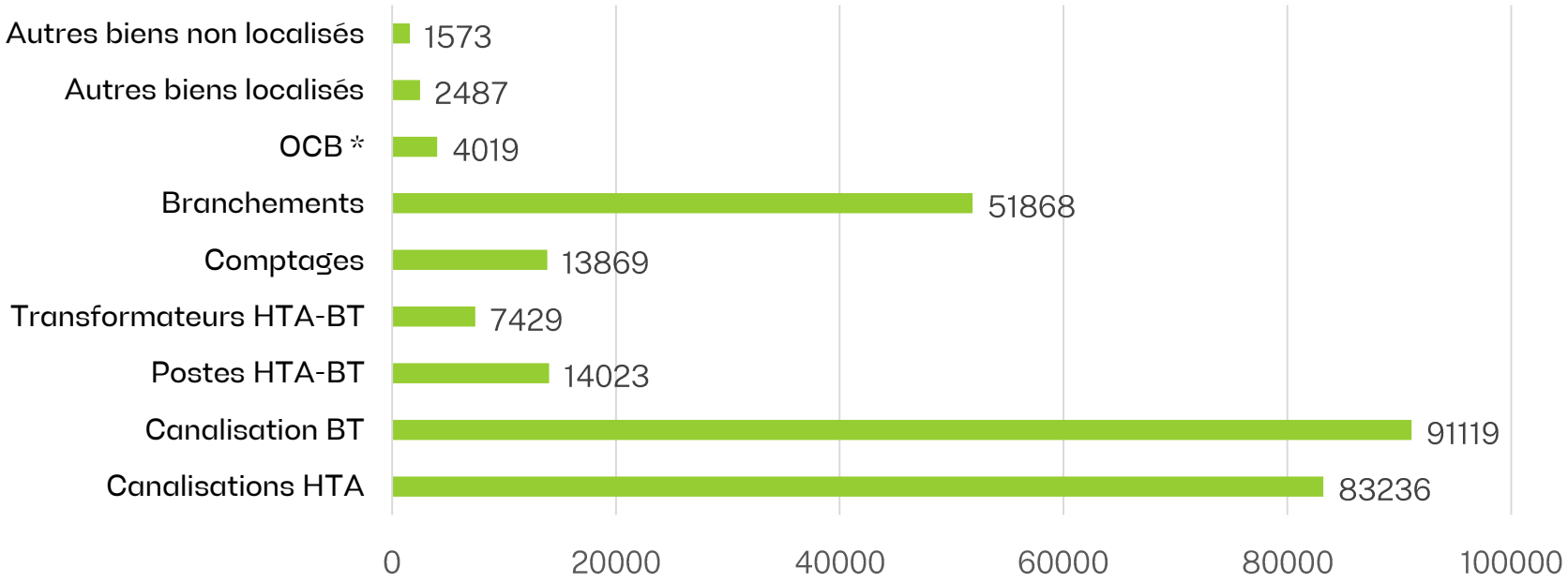

*: OCB: Ouvrages Collectifs de Branchement

ENEDIS

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Les flux financiers de la concession

P.113 - 114

Montants HT

Enedis

Contribution CAS-FACE *
915 K€

P.92

Redevance

Part R1
539,9 K€

Part R2
431,7 K€

PCT
(part couverte par le tarif)
674,5 K€

Participation Art8 + Modernisation
861,2 K€

P.113 - 114

sdey
Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne

*:Compte d'affectation spéciale Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale (CAS-FACÉ).
Les aides accordées sont financées par les gestionnaires des réseaux publics de distribution au travers de leurs contributions annuelles au CAS-FACÉ, conformément à l'article L. 2224-31 du CGCT.
Enedis, principal contributeur, couvre environ 92,4 % des aides versées par le CASFACÉ.

Enedis

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 089-200047181-20240806-DE68_2024-DE

Vos contacts Enedis

Gérald FREGUIN
Directeur Territorial Yonne
gerald.freguin@enedis.fr

Sandrine FOURNIER
Interlocutrice Privilégiée
Sandrine.chabin@enedis.fr

Vincent MAUDOU
Interlocuteur Privilégié
vincent.maudou@enedis.fr

Thomas FRAIOLI
Directeur Régional BOURGOGNE
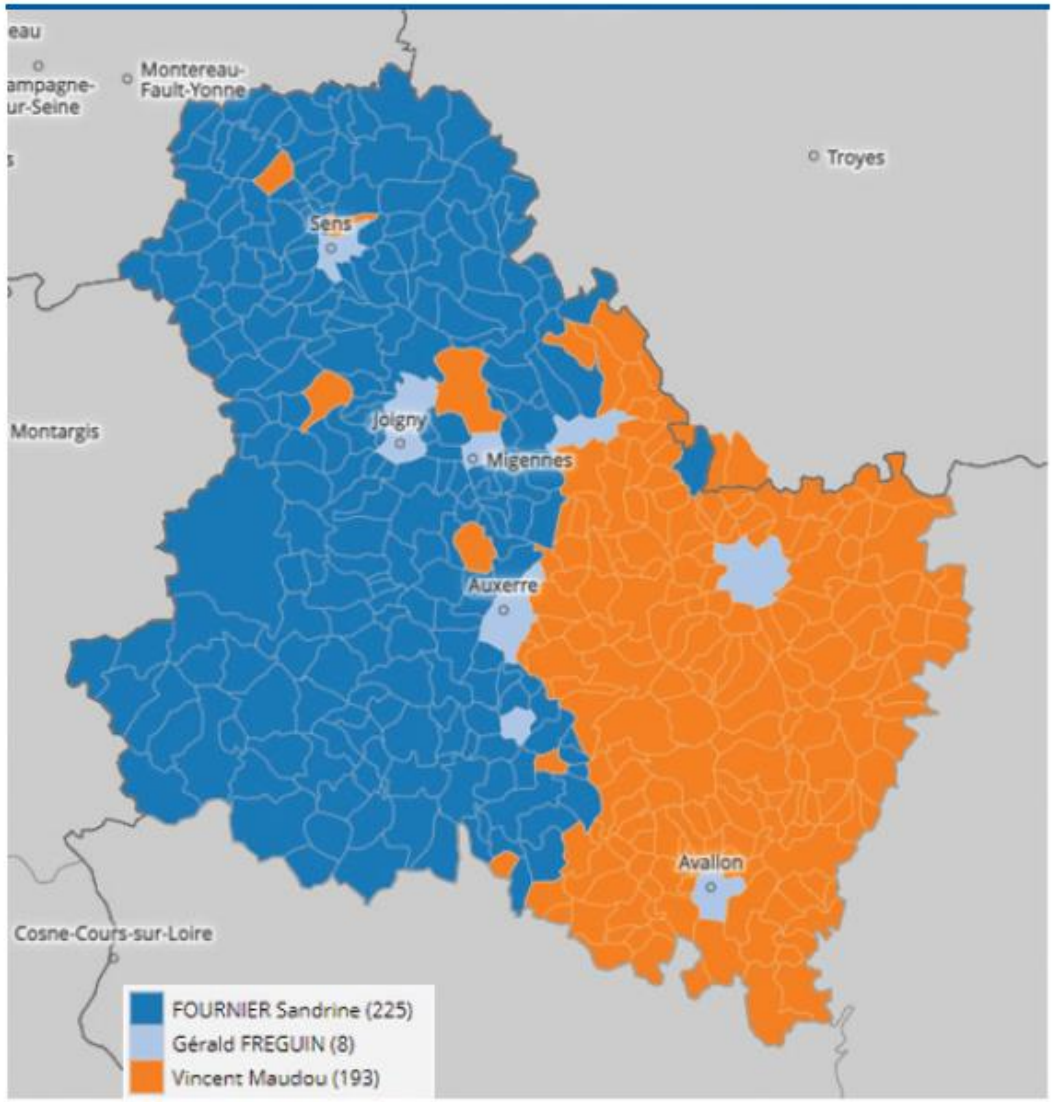
Répartition des Interlocuteurs Privilégiés sur l'Yonne